



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS  
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

## Séminaire

### **“L’articulation entre la Convention européenne des droits de l’homme et le droit de l’Union européenne : passé, présent et futur”**

#### **Discours d’ouverture de Andrius Krivas**

Ambassadeur, Représentant permanent de la Lituanie,  
Président des Délégués des Ministres

Strasbourg, 14 juin 2024

Madame la Présidente de la Cour européenne des Droits de l’Homme, Mesdames et Messieurs les juges, mes chers confrères des représentations permanentes, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Au nom de la présidence lituanienne du Comité des Ministres du Conseil de l’Europe, qui est fière de co-parrainer ce séminaire, j’ai l’honneur de saluer les organisateurs et participants d’un tel événement qui vient à point nommé et est particulièrement d’actualité.

La priorité absolue de la présidence lituanienne est le soutien à l’Ukraine face à une agression étrangère brutale, et la mise en jeu des responsabilités pour les crimes internationaux. Parmi nos autres priorités, il y a la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l’homme, dans le cadre de laquelle nous aspirons à montrer l’exemple et à encourager chacun.

À nos yeux, la Cour européenne des droits de l’homme est un joyau du système institutionnel du Conseil de l’Europe. Sa pratique et ses arrêts suscitent l’espoir chez toutes les personnes qui sont opprimées et privées de leurs droits en Europe : les Ukrainiens qui se défendent contre une agression brutale, les gens qui vivent dans d’autres territoires occupés par la Russie, les défenseurs des droits de l’homme biélorusses et russes qui sont en prison ou en exil ; et bien d’autres encore.

Les vingt-sept États membres de l’UE étant tous membres du Conseil de l’Europe, les deux systèmes juridiques et judiciaires interagissent étroitement et s’influencent l’un et l’autre. La Cour européenne des droits de l’homme (CEDH) et la Cour de justice de l’Union européenne (CJUE) se livrent activement à un dialogue judiciaire et s’inspirent mutuellement.

La Convention européenne des droits de l’homme joue un rôle particulier dans l’ordre juridique de l’UE pour ce qui est des droits fondamentaux. La CEDH se réfère parfois aussi à la jurisprudence de la CJUE. Un dialogue judiciaire entre la CEDH et la CJUE existe donc déjà. Il est important que les deux cours fassent un effort constant pour éviter les conflits entre leurs jurisprudences respectives. Une synergie entre les deux cours renforcerait certainement encore davantage la protection des droits fondamentaux en Europe.

La Convention européenne des droits de l'homme est devenue le plus efficace des systèmes de protection des droits de l'homme, soutenant nos valeurs communes que sont les droits de l'homme, la démocratie et la prééminence du droit. La Convention représente tout ce que défendent le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, de sorte que les démarches entreprises par l'UE pour rejoindre le système de la Convention sont tout à fait naturelles. L'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme constituera une étape importante dans la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans toute l'Europe et contribuera à la cohérence et à la concordance entre le droit de l'UE et le système de la Convention.

Je souhaite ainsi à tous les participants à l'événement d'aujourd'hui un débat instructif et constructif.

Je vous remercie.